

[Text]

rule can be applied. For example, is a separate invoice required for it to be a disclosed agent, or is a separate line on an invoice sufficient to say that it is a disclosed agency relationship?

• 1005

Mr. Dorin: What on earth is an undisclosed agent? I am sorry, I—

Ms David: Pardon?

Mr. Murray: We are wondering if it should be undisclosed principals. Have the terms been inverted?

Ms David: I do not know.

Mr. Murray: Are we talking about an undisclosed agent or an undisclosed principal?

Mr. Millar: We are talking about an undisclosed principal.

The Chairman: That is right. Now I understand. You are dealing with an agent but—

Mr. Millar: You do not know he is an agent.

The Chairman: You do not know whether the principal for whom he is operating is a registrant or not.

Mr. Millar: Yes, that is exactly the problem.

The Chairman: Well, what do you suggest we do?

Ms McCutcheon: I think the wording in paragraph (b) could be clarified, particularly what the document has to look like to decide whether or not it is a disclosed or undisclosed relationship.

Ms David: Now we will flip to page 14; we have a number of comments on real property.

Mr. Cranker: I think that is on page 13 in the brief, Section 191, Self Supply—Part of Value May Escape Taxation.

This problem deals with the self-supply role where a builder of a residential complex or condominium may be liable for the GST when he puts the goods to use and the builder is the one who is responsible for payment. The way the legislation is now worded, the amount of tax is to be paid on the fair market value of the complex when it is substantially completed. Our concern here I guess is that some of the value of an unconstructed building may escape the GST and it might be preferable to change the wording such that the fair market value is not at the time of occupancy but some other later date.

Mr. Murray: Glenn, I think you make a very good point. But is there not a concern that the building may never be completed and therefore you may never be able

[Translation]

qu'il y ait facture distincte, ou une simple ligne sur une facture suffit-elle pour dire qu'il s'agit d'une relation de mandataire?

M. Dorin: Qu'est-ce qu'un mandataire non inscrit? Je regrette, je. . .

Mme David: Je vous demande pardon?

M. Murray: Nous nous demandons s'il ne devrait pas s'agir de directeurs non inscrits. N'y aurait-il pas eu inversion des termes?

Mme David: Je ne sais pas.

M. Murray: Parlons-nous d'un mandataire non inscrit ou d'un directeur non inscrit?

M. Millar: Nous parlons d'un directeur non inscrit.

Le président: C'est exact. Maintenant je comprends. Vous traitez avec un mandataire, mais. . .

M. Millar: Vous ne savez pas qu'il s'agit d'un mandataire.

Le président: Vous ne savez pas si le directeur pour lequel il travaille est inscrit ou non.

M. Millar: Oui, c'est exactement le problème qui se pose.

Le président: Que proposez-vous que nous fassions?

Mme McCutcheon: Je crois qu'il faudrait apporter une précision au texte de l'alinéa b), et dire plus particulièrement quelle forme doit prendre le document pour que l'on sache s'il s'agit ou non d'un lien connu ou inconnu.

Mme David: Nous allons maintenant passer à la page 14; nous avons un certain nombre de remarques concernant les immeubles.

M. Cranker: Je crois que c'est à la page 13 du mémoire, article 191, fourniture à soi-même—la valeur peut en partie échapper à la taxation.

Ce problème traite de la fourniture à soi-même dans le cas d'un constructeur d'un immeuble d'habitation ou d'un logement en copropriété pour lequel il peut être assujéti à la TPS lorsqu'il rend les produits utilisables et qu'il est responsable du paiement. Selon le libellé actuel de la loi, le montant de la taxe est calculé sur la juste valeur marchande de l'immeuble lorsqu'il est en grande partie achevée. Ce qui nous inquiète ici, c'est qu'une partie de la valeur d'un bâtiment non construit peut échapper à la TPS et il pourrait être préférable de changer le libellé de sorte qu'il ne s'agisse pas de la juste valeur marchande au moment de l'occupation des locaux, mais à une date ultérieure.

M. Murray: Glenn, je crois que c'est une très bonne chose. Mais ne craint-on pas que le bâtiment ne soit jamais achevé et qu'on ne puisse donc jamais en calculer